

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 décembre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 3128 concernant la gratuité des manuels scolaires dans l'enseignement secondaire, Monsieur le Ministre a entre autres, présenté les données sur l'évolution des bons d'achat à hauteur de 50 % de la valeur des livres neufs devant promouvoir la réutilisation des manuels d'occasion.

De ces informations il ressort que le nombre de bons générés pour les trois dernières années scolaires, et la valeur totale et finalement la valeur totale réclamée ont chuté considérablement.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre quelles sont les raisons de cette évolution et plus précisément s'il dispose d'informations pourquoi une part importante des bons d'achat générés n'ont pas été réclamés ? (La valeur générée pour 20/21 est de 296.098€ tandis que la contre-valeur réclamée n'est que de 66.962€).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Mars di Bartolomeo  
Député

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3352 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo**

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député se réfère à la réponse à la question parlementaire n° 3128 concernant la gratuité des manuels scolaires et demande des précisions au sujet des bons d'achat.

Les chiffres fournis dans la réponse en question illustrent en effet une nette diminution tant au niveau du nombre de bons d'achat générés que de la part des bons qui ont effectivement été réclamés.

Pour ce qui est des chiffres pour l'année 2020/21 en cours, il faut prendre en considération que le nombre de bons réclamés ne peut être que provisoire, puisque les chiffres fournis reflètent la situation jusqu'au 11 novembre 2020. Les élèves étant en droit d'échanger les bons d'achat jusqu'au 30 juin 2021, le nombre de bons d'achat réclamés est susceptible d'augmenter au cours des six mois à venir.

Quant aux raisons qui ont conduit à la baisse du nombre total de bons d'achat générés, il y a lieu de donner des précisions.

Certains manuels figurant sur la liste sont utilisés pendant plusieurs années de suite, comme p.ex. l'atlas de géographie. Au cours de la première année de la gratuité des manuels scolaires, les élèves ayant acheté ces manuels en classe de 7<sup>e</sup>, donc avant l'introduction de la gratuité, n'avaient ainsi pas besoin de le sélectionner une nouvelle fois et ont par conséquent pu générer davantage de bons d'achat.

Les expériences acquises lors de la première année de la gratuité (2018/19) ont en outre conduit à certaines adaptations du système, notamment en ce qui concerne la nature des articles pour lesquels les bons d'achat peuvent être utilisés. Depuis l'année scolaire 2019/20, ces derniers peuvent uniquement être utilisés pour l'achat de manuels scolaires non-obligatoires ainsi que pour d'autres livres. L'acquisition de fournitures scolaires à l'aide des bons d'achat n'est plus possible, et ce pour des raisons d'équité face aux commerces qui ne vendent pas de manuels scolaires et dans lesquels l'échange des bons d'achat n'était pas possible.

Les modalités d'utilisation des bons d'achat sont clairement expliquées sur le site [www.mybooks.lu](http://www.mybooks.lu) sous la rubrique « Informations pratiques » ainsi que sur le dépliant qui a été remis à tous les élèves. Cependant, les raisons que peuvent avoir les élèves de renoncer à l'utilisation des chèques-livres générés n'ont pas pu être déterminées jusqu'à présent. Une enquête dans ce sens auprès des libraires n'a pas non plus permis de fournir des réponses plausibles à cette question.